



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2300

Lyon 2e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de locaux situés à l'angle de la rue Denuzière et de la place Renée Dufourt consentie à la MJC Presqu'île Confluence pour permettre la mise en oeuvre de ses activités - EI 02259

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2300 - LYON 2E - APPROBATION DE LA GRATUITÉ DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUÉS A L'ANGLE DE LA RUE DENUZIERE ET DE LA PLACE RENÉE DUFOURT CONSENTIE A LA MJC PRESQU'ÎLE CONFLUENCE POUR PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE DE SES ACTIVITÉS - EI 02259 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier situé à l'angle de la rue Denuzière et de la place Renée Dufourt à Lyon 2^{ème}, parcelles cadastrales BC 171 et BC 341, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 02 259 et relevant de son domaine privé. Il comprend des locaux d'une surface de 207 m² environ.

La Mairie du 2^{ème} arrondissement de Lyon est devenue gestionnaire de ces locaux, par délibération de transfert des équipements de proximité du Conseil municipal en date du 27 mai 2021.

Afin de contribuer aux activités de la Maison des Jeunes et de la Culture, la Mairie du 2^{ème} arrondissement a souhaité prolonger la mise à disposition des locaux suscités pour une durée d'un an et consenti à la signature d'un avenant n° 3 à la convention existante, à cet effet.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général de cette association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il est précisé que la valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 39 815 euros (trente-neuf mille huit cent quinze euros).

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les délibérations n° 2021/870 en date du 27 mai 2021 et n° 2022/1512 en date du 27 janvier 2022 ;

Vu la convention signée le 30 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La gratuité de la mise à disposition des locaux situés à l'angle de la rue Denuzière et de la place Renée Dufourt à Lyon 2^{ème}, aux conditions sus évoquées, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET